Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213500192-20260320-17_03_2026-DE

# COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers |
|---|---|---|
| 16/03/2026 | 27/03/2026 | En exercice : 21<br>Présents : 21<br>Votants : 21 |

*L'an deux mil dix vingt six*
*Le 20 mars à 19 Heures 00 Minute, le* ***Conseil Municipal*** *légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

***ETAIENT PRESENTS :***
*HERVÉ Pascal, ANGER Morgane, LE GONIDEC Guy, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIGNON Fabienne, BERTHELOT Roselyne, Rémy GORON, CLOLUS Alain, LEMONNIER Claude, JEULAND Rachel, CROCQ Régis, HAMON Sylvie, LEGOUT Séverine, LOHIER Sylvain, ONEE Yvane, LENOBLE Julie, ROCHELLE Stéphane, LE GAC Matthieu, NOEL Cindy, GUIBLIN Aline,*

***Formant la majorité des membres en exercice.***
***ABSENTS Excusés*** : Néant
***ABSENTS*** *:* Néant
***POUVOIR*** *:* Néant

***Mme Aline Guiblin est désignée secrétaire de séance.***

**N°17-03-2026 – Désignation de représentants au sein de l'association des Petites Cités de Caractère**

La commune de Bazouges-la-Pérouse est adhérente à l'association des Petites Cités de Caractère. A ce titre et comme chaque commune membre elle est représentée auprès de cette association par deux délégués titulaires ainsi que deux délégués suppléants.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L2121-21 du CGCT dispose que le vote au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Cependant ce même article dispose que :

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213500192-20260320-17_03_2026-DE

Après appel à candidatures Fabienne Guignon et Rémy Goron se propose en qualité de délégués titulaires, Pascal Hervé et Aline Guiblin en qualité de délégués suppléants

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Constate** qu'une seule candidature a été déposée pour chacun des postes à pourvoir

**Désigne** Fabienne Guignon et Rémy Goron qualité de délégués titulaires, Pascal Hervé et Aline Guiblin en qualité de délégués suppléants auprès de l'association des Petites Cités de Caractère

**La Secrétaire de Séance**

**Aline GUIBLIN**

**Le Maire**

**Pascal HERVÉ**

MAIRIE DE BAINS-SUR-OUGES - LA PÉROUSE (ILLE-ET-VILAINE)